



REVUE DE PRESSE

Semaine 49
04/12/2023 – 08/12/2023

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivants :

- L'Officiel des Transporteurs
- Froid News
- LSA Commerce & Consommation
- Les Échos
- Les Marchés
- Bulletin des Transports et de la Logistique

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

info@lachainelogistiquedufroid.fr

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article I 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. La Chaine Logistique du Froid rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Transport frigorifique : STEF, Mésotrans et Antoine Transports se partagent le groupe Jammet (86)
- **Froid News**
 - Petit Forestier Group fait l’acquisition de Freezerent au Royaume-Uni

DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

- **LSA Commerce & Consommation**
 - Pierrick de Ronne ne se représentera pas à la présidence de Biocoop
 - Intermarché et Auchan entrent en discussions sur une alliance à l’achat
 - Vente de Casino : la rencontre avec les dirigeants et le consortium inquiète les syndicats
 - Vente de Casino : voici la lettre que les salariés ont envoyée à Emmanuel Macron
 - Casino et Fresh (Grand Frais) ouvrent leur premier magasin commun à Montpellier
- **Les Échos**
 - Inquiets, les salariés de Casino lancent un préavis de grève
 - Les magasins Casino deviennent un sujet social et politique
 - Casino : Auchan et Intermarché renforcent leur duo en s’alliant dans les achats
- **Les Marchés**
 - Qui va reprendre les hypers Casino ?
 - Brexit : 3 ans après, parcours d’obstacle pour les produits frais Français
 - Consommation de porc : pourquoi ce retournement de tendance

TROISIÈME PARTIE – L’actualité technique, juridique et réglementaire :

- **Bulletin des Transports et de la Logistique**
 - CIRCULATION PARIS 2024
- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Petit Forestier facilite l’accès à l’électrique dans le transport frigorifique

PREMIERE PARTIE : L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS



Transport frigorifique : STEF, Mésotrans et Antoine Transports se partagent le groupe Jammet (86)



Les Transports Jammet étaient placés en procédure de sauvegarde depuis novembre 2020.
Crédit photo DR.

Le tribunal de commerce de Poitiers (86) a acté le projet de reprise du spécialiste du transport frigorifique Jammet. Ce sont trois groupes – STEF, Mesotrans et Antoine Transports – qui vont se partager les différents actifs du groupe.

Le couperet est finalement tombé pour les Transports Jammet. Le 28 novembre, le tribunal de commerce de Poitiers a choisi les propositions de reprise émanant des groupes STEF, Mesotrans et Antoine Transports pour se partager les actifs de l'entreprise fondée par Jean Jammet en 1954. Dans ce cadre, STEF va reprendre le site de Fleuré (86) - mise en service en 2018 – tandis que Mesotrans va prendre le contrôle de celui de Limoges (86). Quant à la plateforme de Cholet (49), elle va passer dans le giron d'Antoine Transports. Seule l'implantation du groupe Jammet à Heyrieux (38) reste à reprendre.

Plan social à venir

Les Transports Jammet faisaient l'objet d'une procédure de sauvegarde depuis novembre 2020. Sur le plan social, cette cession est difficile pour les salariés du groupe Jammet. Sur 293 collaborateurs, seule une partie devrait être réintégrée immédiatement. Le groupe STEF s'est engagé à conserver 27 postes, tandis que Mesotrans reprend 41 salariés de la plateforme de Limoges. À Cholet, Antoine Transports ne devrait garder six salariés dans ses effectifs. À noter que STEF et Mesotrans se sont engagés à proposer un reclassement à 179 salariés n'ayant pas encore de solution.

Petit Forestier Group fait l'acquisition de Freezerent au Royaume-Uni

L'entreprise britannique Freezerent, spécialisée dans la location de véhicules légers frigorifiques, rejoint l'expert du froid Petit Forestier Group, qui poursuit ainsi sa stratégie de croissance externe et renforce ses positions au Royaume-Uni.



De gauche à droite : Jérôme Payonne, directeur marketing et innovation de Petit Forestier Group, Sylvain Dupont, directeur général de Petit Forestier et Laurent Parmeggiani, directeur grands comptes de Petit Forestier.

Après deux acquisitions italiennes (l'entreprise MedFood en décembre 2022 puis SV Noleggio en mars 2023), ainsi que le rachat de la société Strate Forme via sa filiale Lecapitaine en janvier 2023, le spécialiste européen de la location frigorifique Petit Forestier Group renforce sa présence au Royaume-Uni en rachetant l'entreprise Freezerent Ltd. Fondée en 2005 par Lee Dorward et basée dans la région du West Midlands près de Birmingham, Freezerent Ltd est spécialisée dans location brève, moyenne et longue durée de véhicules légers frigorifiques. S'appuyant sur une flotte de 600 véhicules sur un positionnement de marques premium, elle met en avant son niveau de service élevé incluant des prestations sur mesure auprès de sa clientèle diversifiée : acteurs de l'industrie agroalimentaire, de la distribution alimentaire et de l'industrie pharmaceutique. « Nous sommes ravis de rejoindre Petit Forestier Group et de poursuivre notre développement en maintenant les facteurs clés de notre succès grâce à l'établissement d'excellentes relations commerciales avec la clientèle et la qualité de notre service à nos clients », déclare Lee Dorward.

Devenir le « leader mondial de la location réfrigérée durable »

A travers ce rachat, le groupe Petit Forestier entend, tout en s'ancrant encore davantage sur cette zone géographique, renforcer également son expertise dans le froid, réaffirmant son ambition de devenir le leader mondial de la location réfrigérée durable. Pour Léonard Forestier, président de Petit Forestier Group, qui voit en Freezerent, « une success story entrepreneuriale dont les valeurs s'alignent sur celles du groupe Petit Forestier », cette acquisition permet au groupe de consolider son ancrage outre-Manche : « Nous sommes ravis d'accueillir l'équipe de Freezerent, de poursuivre notre mission de service à la clientèle ainsi que le développement de nos activités dans la région de Birmingham, consolidant ainsi notre présence au Royaume-Uni ».

DEUXIÈME PARTIE : L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHÉ



Pierrick de Ronne ne se représentera pas à la présidence de Biocoop

Pierrick de Ronne a annoncé mardi 5 décembre sur le réseau social LinkedIn qu'il ne comptait pas se représenter aux élections de Biocoop en vue d'un nouveau mandat. Il dévoile ses nouveaux projets

«Une page se tourne. Après près de 8 ans au Conseil d'Administration de la Coopérative Biocoop et près de 5 ans à sa Présidence, je ne me présenterai pas à un nouveau mandat lors des élections internes de janvier», a publié, mardi 4 décembre 2023, Pierrick de Ronne sur le réseau social LinkedIn. L'ex Président de Biocoop, remplacé par Tanguy Le Gall, après sa démission en septembre dernier, a confirmé toutefois qu'il restait engagé dans le monde de la bio en tant que Président de la Fédération Natexbio, et comme administrateur de la La Maison de la Bio et du Synadis Bio.

Scop Bionacelle

Pierrick de Ronne compte surtout se réinvestir à temps plein dans la SCOP Bionacelle et ses trois magasins Biocoop qu'il co-gère. « Notre belle coopérative de 36 salariés (dont 17 associés) a de nombreux projets dans le bassin annonéen (avec le magasin, la boucherie et la boulangerie), dans le Pilat (avec le succès du déménagement de notre magasin de Bourg-Argental) et à Saint-Etienne (avec pourquoi pas un autre magasin en 2024 !) », écrit-il sur LinkedIn. Il compte également s'impliquer davantage dans Mouvement Impact France ! en particulier sur les sujets de Biodiversité et d'Economie Sociale et Solidaire (en siégeant au Conseil Supérieur de l'ESS et au Conseil d'Administration d'ESS France (La Chambre française de l'économie sociale et solidaire)).

Intermarché et Auchan entrent en discussions sur une alliance à l'achat

Dans un communiqué, Intermarché et Auchan confirment l'information de la Lettre indiquant des discussions sur une alliance à l'achat.



"Ce projet a pour objectif de créer la première centrale d'achat Française".

"Intermarché et Auchan se sont rapprochées pour discuter les bases d'une alliance de long terme à l'achat dont l'objectif est de capitaliser sur les forces et complémentarités des deux groupes. Ces discussions s'inscrivent en complément de l'alliance actuelle Auxo (alliance entre Intermarché et Casino)", peut-on lire dans un communiqué. Le périmètre de discussions comprend notamment la négociation à l'achat des produits alimentaires de grande consommation des grandes marques nationales et la négociation à l'achat des produits non alimentaires. *"Ce projet a pour objectif de créer la première centrale d'achat Française afin de défendre au mieux les intérêts des consommateurs",* poursuit le communiqué. Il reste à savoir comment? Au sein d'Auxo ou avec une nouvelle structure? Probablement, selon nos informations, avec une nouvelle joint-venture qui cohabitera avec Auxo.

Cette rumeur d'alliance aux achats circulait depuis déjà une semaine. Contactées la semaine dernière par LSA, les deux enseignes avaient alors préféré ne pas confirmer l'information à la rédaction de LSA. Et rappelons que le groupement d'indépendants s'associe à Auchan pour faire une offre commune (de 1,1 milliard d'euros) sur la totalité des hypers et des supermarchés que Casino a mis en vente. La meilleure manière selon eux d'avoir une chance de l'emporter, face à l'autre offre émanant de Lidl, qui, selon une autre rumeur, aurait fait une offre sur les magasins Casino avec... Leclerc (les hypers pour Leclerc et les supers pour Lidl? Avec une offre commune ou séparée?). Au-delà du montant de l'offre et de l'influence de Bercy, la question de l'avenir du siège de Saint-Etienne (1700 personnes) mais aussi des équipes du siège de Distribution Casino France (quelque 2000 personnes en région parisienne) pourrait être un élément du choix du ou des repreneurs ainsi que la question des "achats" du futur Groupe Casino avec la proximité, Franprix, Monoprix et Cdiscount (seul en jouant sur la part de marché en local, par exemple à Paris?; avec Intermarché et Auchan?; et pourquoi pas, comme certains l'évoquent, avec.. Leclerc). Et pendant ce temps là, silence radio de Carrefour (ce qui ne veut pas dire que le distributeur ne regarde rien) et un autre pourrait entrer de nouveau dans le jeu.

De quoi faire travailler l'Autorité de la concurrence dans les mois à venir et une nouvelle preuve qu'au-delà de l'avenir du Groupe Casino s'est la recomposition du paysage commercial français que se joue actuellement. Et du côté d'Auchan et d'Intermarché, on précise que cette alliance aux achats pourrait se faire même si les deux partenaires ne mettent pas la main, ensemble, sur les hypermarchés et supermarchés du Groupe Casino. Décidément, comme on disait autrefois, *"il se passe toujours quelque chose à la Samaritaine..."*

Vente de Casino : la rencontre avec les dirigeants et le consortium inquiète les syndicats



L'intersyndicale a rencontré le 7 décembre des membres du Comex du groupe Casino, ainsi que deux représentants du consortium dirigé par Daniel Kretinsky. Elle demande un rendez-vous à Bruno Le Maire et à Emmanuel Macron. Au cœur du sujet, l'emploi de 25 000 salariés et le maintien du siège à Saint-Etienne.

Philippe Palazzi, futur patron du futur Casino qui sera repris par Daniel Kretinsky, intervenait pour la première fois publiquement. Il a rappelé la volonté du consortium de s'engager sur le long terme et de préserver les emplois au maximum. L'intersyndicale demande à rencontrer Bruno Le Maire.

Un calendrier serré

- 8 décembre : dépôt des offres fermes auprès de la banque Rothschild.
- 11 décembre : audience au tribunal de commerce de Paris pour décider de la prolongation de deux mois de la procédure de sauvegarde accélérée.
- 12 décembre : tenue d'un comité social et économique chez Distribution Casino France (DCF).
- Autour du 20 décembre : toutes les offres devraient être connues et le choix du repreneur fait, après que le Conseil d'Administration du groupe Casino se soit réuni et que le consortium ait donné son aval.

Autour de la table ce 7 décembre, dans le quartier Saint-Lazare, à Paris, cinq membres du comité exécutif du groupe Casino, Magali Daubinet-Salen, directrice générale des enseignes Casino, Raphaële Hauzy, directrice des ressources humaines, Guillaume Appéré, secrétaire général, Julien Lagubeau, directeur général adjoint et David Lubek, directeur financier. Ils sont accompagnés de Denis Olivennes, représentant le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky et ancien patron de la Fnac entre 2003 et 2008, et de Philippe Palazzi, le futur patron du futur groupe, ainsi que des deux administrateurs judiciaires. En face, l'intersyndicale de Casino, créée une semaine plus tôt (FO, CGT, CFDT, UNSA et CFE-CGC). Sur la table, des questions et beaucoup d'inquiétude. La cession annoncée le 27 novembre de 52 hypermarchés et de 353 supermarchés leur est confirmée et suscite beaucoup d'angoisse. « C'est le début de la fin, soupire, dépitée, Nathalie Devienne, déléguée syndicale groupe pour SNTA-FO. On ne nous a laissés aucune chance. » « Denis Olivennes et Philippe Palazzi nous ont bien dit qu'ils feraient le nécessaire pour atténuer la situation, poursuit Jean Pastor, son homologue de la CGT. Mais ils ont aussi évoqué la nécessité de redimensionner le siège. » « Redimensionner, mais pas supprimer », s'empresse d'ajouter une source proche de la direction.

Casse sociale

Les représentants des syndicats sortent sonnés de la réunion. « Cela va forcément engendrer une casse sociale sans précédent sur les sièges et la logistique, ainsi que des dégradations des conditions de travail dans les magasins », écrivent-ils dans un communiqué. Ils seront fixés en toute probabilité avant le 20 décembre sur les noms des repreneurs et les offres précises. Selon une information du Monde, confirmée à LSA, les offres fermes devaient être déposées avant le 8 décembre. « Banques et avocats font tout pour aboutir à cette date-là », précise une source proche du dossier. La veille, le 19 décembre, ils auront de nouveau rencontré les membres du Comex et les représentants du consortium appelé à prendre les commandes en mars 2024. « Nous avons demandé qu'elle ait lieu à Saint-Etienne », précise Jean Pastor. Le siège historique du groupe stéphanois, installé en face de la gare depuis 2007, au 1, cours Antoine Guichard, cristallise toute l'attention. Y travaillent 1770 salariés, dans les fonctions transversales (RH, paie, marketing,...) pour Distribution Casino France, qui chapeaute les hypermarchés, supermarchés et les quelques 6500 magasins de proximité. La moitié sont des cadres.



Vente de Casino : voici la lettre que les salariés ont envoyée à Emmanuel Macron

Réunis en intersyndicale depuis le 28 novembre, les cinq syndicats du groupe Casino (FO SNTA, CGT, CFTD, UNSA et CFE CGC) tentent d'alerter les politiques sur les enjeux sociaux de la vente des hypermarchés et des supermarchés engagée depuis le 27 novembre. Voici la lettre qu'ils ont envoyée au président de la République le 7 décembre.



Les salariés de Casino ont manifesté devant le siège historique du groupe, à Saint-Etienne, le 5 décembre dernier.

Ce 8 décembre les candidats à la reprise de 52 hypermarchés et de 353 supermarchés (dont 60 franchisés) devaient déposer une offre ferme auprès de la banque Rothschild chargée du dossier. En parallèle, les syndicats ont rencontré hier, le 7 décembre, les représentants du consortium dirigé par Daniel Kretinsky, ainsi que cinq membres du Comex du groupe Casino. Ils ont eu la confirmation de la mise en vente de la branche hypers et supermarchés du groupe, qui emploie 20 000 salariés en magasins, auxquels s'ajoutent les 1770 salariés du siège à Saint-Etienne et les 2000 salariés de la logistique. Tout en se voulant rassurants sur l'accompagnement social, Denis Olivennes, bras droit du milliardaire tchèque, et Philippe Palazzi, futur patron du futur Casino, n'ont pas pu garantir la pérennité de tous les emplois, notamment ceux du siège qui doit être "redimensionné", selon les propos rapportés par les syndicats. D'où l'inquiétude des syndicats qui demandent un rendez-vous à Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et ont adressé un courrier au président de la République. "Le scénario initial de la reprise du groupe dans son intégralité par un consortium d'investisseurs s'effondre. L'ensemble des collaborateurs est amer : cette cession de plusieurs centaines de points de vente et d'entrepôts met en péril non seulement des milliers d'emplois, mais aussi l'existence même du groupe Casino", peut-on y lire.

Lettre des salariés de Casino au président de la République

INTERSYNDICALE GROUPE CASINO
12 rue de la Chance
42100 ST ETIENNE

Monsieur Emmanuel MACRON,
Président de la République Française,
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS.

Saint-Étienne, le 6 décembre 2023.

Envoi en RAR n° 2C 162 909 2675 3

Objet : sollicitation d'une intervention présidentielle pour la sauvegarde du groupe Casino, de ses salariés et gérants.

Monsieur le Président de la République,

Nous souhaitons, par ce courrier, attirer votre attention sur la situation dramatique du groupe Casino.

Fondée il y a 125 ans, la plus vieille enseigne de distribution française constitue un acteur tant historique qu'incorruptible du paysage économique et social national. Solidement ancré dans la cité qui l'a vu naître, ce fleuron de la distribution française a toujours maintenu son siège à Saint-Etienne, ville dont CASINO a pleinement façonné l'identité.

Aujourd'hui, ce groupe emblématique est au pied du mur. En effet, le plan de sauvetage cautionné par le CIRI est mis à mal. Avec la vente annoncée de la totalité des supermarchés et hypermarchés CASINO, le scénario initial de la reprise du Groupe dans son intégralité par un consortium d'investisseurs s'effondre. L'ensemble des collaborateurs est amer : cette cession de plusieurs centaines de points de vente et d'entrepôts met en péril non seulement des milliers d'emplois mais aussi l'existence même du groupe CASINO.

C'est dans ce contexte particulièrement anxiogène que nous sollicitons, Monsieur le Président de la République, votre intervention. Indubitablement conscient des enjeux économiques, vous ne pouvez rester insensible à la détresse de toute une région dont le patrimoine industriel a été largement sacrifié. CASINO reste à ce jour le dernier et unique bastion d'un bassin d'emplois d'ores et déjà bien sinistré. Il ne s'agit pas seulement de remettre une entreprise sur les rails, mais aussi de préserver des familles. Il faut pérenniser cette fantastique aventure tant humaine qu'industrielle - que de nombreuses générations ont écrite - pour qu'elle donne un avenir aux plus jeunes.



Monsieur le Président de la République, cette entreprise, plombée par des dettes abyssales, s'enlise depuis des années dans une crise dont l'issue pourrait être fatale. Pour des milliers de salariés français, le tandem Daniel KRETINSKI / Jean-Charles NAOURI n'est plus crédible. Votre intervention auprès des différents acteurs impliqués dans le sauvetage du groupe CASINO constitue leur ultime opportunité de voir aboutir une alternative loyale sur le plan social.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre courrier et vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre haute considération.

Les représentants de l'Intersyndicale Casino

Abdelghani BENYAHIA - Frédéric BUISSON - Ali DEKALI - Nathalie DEVENNE - Jean-Luc FARFAL - Didier MARION - Alida MELZI - Bruno MESMIN - Thomas MEYER - Jean PASTOR -



Casino et Fresh (Grand Frais) ouvrent leur premier magasin commun à Montpellier

Ce 6 décembre ouvre un shop-in-shop Fresh de 499 m² dans la galerie marchande d'un hypermarché Casino dans le quartier de Celleneuve, à Montpellier. L'objectif est double : pour Casino, sous-traiter les produits frais à un spécialiste et pour l'enseigne de Grand Frais, saisir une opportunité de développement.



Avec Fresh, Casino s'offre un laboratoire pour les produits frais.

Le calendrier est chargé pour le groupe Casino en ce moment, sur tous les fronts. Alors que, le matin du 5 décembre, 400 salariés (chiffres de la direction) et plus d'un millier (selon les syndicats) ont manifesté leur inquiétude dans les rues de Saint-Etienne, là où se situe le siège historique, les équipes de Distribution Casino France (DCF) ont inauguré l'après-midi le premier concept Fresh dans un Hyper Casino. Un deuxième ouvrira le 13 décembre dans un supermarché toujours Casino, toujours à Montpellier. Ces deux tests sont le fruit du partenariat signé entre le groupe Casino et Prosol, le holding qui opère pour Grand Frais et gère les fruits et légumes, la crèmerie, la viande et la poissonnerie pour l'enseigne, le 30 juin dernier. A l'époque, il s'agissait pour le premier de « tirer parti de l'expertise inégalée de Prosol en matière de produits frais (fruits et légumes, produits laitiers et de crèmerie, poissons, viande) ». Dont acte.

Un pro des produits frais

Souvent cité comme le meilleur élève de sa catégorie, Grand Frais, 3,12 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022 selon le top 100 des distributeurs français publié par LSA et 307 magasins à ce jour, arrive donc avec son enseigne Fresh sous forme de shop-in-shop disposé à l'entrée de l'hypermarché Casino (6500 m²). Sur 499 m² sont proposées 1400 références. Après une petite zone de promotions renouvelées toutes les semaines (en ce moment le foie gras) prend place un choix impressionnant de fruits et légumes (280 références), de la viande, du poisson, des fromages et des yaourts, le tout en libre-service, contrairement à son grand frère Grand Frais. Pour Casino, qui avait déjà tenté l'expérience il y a seize ans avec Grand Frais avant de renoncer, il s'agit de confier les clés des produits frais à un pro, sauf la boulangerie-pâtisserie conservée à l'intérieur de l'hypermarché. « Fresh maîtrise l'offre, la présentation et

la conservation des produits à une température de 16 à 18 degrés, le sourcing, le conseil, la logistique, énumère Sébastien Corrado, directeur commercial et marketing de DCF. Avec elle, nous voulons développer des ventes additionnelles et générer du trafic dans le reste du magasin. » Si la pesée s'effectue dans le magasin, le paiement passe par les caisses de l'hyper, qui, au passage, figure dans le top 10 des hypermarchés Casino avec 27 000 clients par semaine. Avant l'arrivée de Fresh, le frais représentait 12% de l'offre et 20% du chiffre d'affaires de cet hyper. Prosol verse un loyer directement à la foncière de Casino.

Dix à quinze ouvertures Fresh par an

Pour Fresh, c'est aussi une « opportunité de développement », pour reprendre les mots du président du directoire de Prosol, Hervé Vallat, très discret, venu spécialement pour l'inauguration. Une opportunité parmi d'autres, tant Grand Frais mise sur cette enseigne créée en 2017. Le 50ème magasin ouvrira à Saint-Pol-de-Léon, dans le Finistère en janvier 2024. « Nous ouvrons dix à quinze magasins Fresh par an, explique Hervé Vallat. Nous nous intéressons à toutes les zones de chalandise, entre 15 et 25 000 habitants. » Evidemment Fresh s'appuie sur la capacité d'achat de Grand Frais : la moitié du sourcing est faite avec l'enseigne, l'autre étant propre à Fresh. A Montpellier, on y trouve des huîtres de Tarbouriech de l'étang de Thau tout proche, des courges muscades de Matthieu Bénézet, producteur à Saint-Geniès-des-Mourgues ou encore des fromages de la Coopérative Fromagère des Vergers du Larzac et des tielles de Sète du producteur Tielles Dassé...

Personnel formé

La particularité du shop-in-shop tient aussi à son personnel. Avec 25 personnes, il emploie deux fois plus de salariés que dans un rayon produits frais classique de grande surface. Onze viennent de l'hypermarché Casino et sont passées par l'Ecole des métiers du frais que Prosol possède près de Lyon. « C'est un enjeu fondamental, estime Hervé Vallat. Vous pouvez avoir les plus beaux produits, les plus beaux magasins...S'il n'y a pas les bonnes personnes, cela ne fonctionne pas. » Chez Fresh, le panier moyen atteint 34 euros en moyenne. Casino espère que le client continuera ses courses chez lui. Quant à l'avenir du concept une fois les hypermarchés et supermarchés cédés à une autre enseigne ou à un duo d'enseignes dans le processus de vente en cours, Hervé Vallat et Sébastien Corrado sont restés muets.

Les Echos

Inquiets, les salariés de Casino lancent un préavis de grève

Alors que le groupe est dans une situation financière très critique, les syndicats craignent un « dépeçage » des magasins ainsi que des pertes d'emplois. Ils reprochent un manque d'informations du côté de la direction et des repreneurs.



Les salariés demandent plus de transparence à la direction du groupe Casino. (JEFF PACHOUD/AFP)

Par Les Echos

Publié le 1 déc. 2023 à 16:59 / Mis à jour le 3 déc. 2023 à 10:47

Les syndicats sont vent debout chez Casino face à la débâcle de l'enseigne. Les cinq organisations syndicales du groupe - FO, CGT, CFDT, UNSA, CFE-CGE - qui se sont réunies en intersyndicale, ont annoncé un préavis de grève à compter du mardi 5 décembre, qui court jusqu'au 31 décembre.

« Les employés, les agents de maîtrise, les cadres et les gérants exigent une réponse de la direction actuelle et des membres du consortium », a réclamé l'intersyndicale, « inquiète » face à la situation du groupe et la possible vente des nouveaux supermarchés et hypermarchés. Le groupe employait 200.000 personnes dans le monde fin 2022, sous les enseignes Casino mais aussi Monoprix, Franprix ou Pao de Açucar au Brésil.

Les syndicats ont demandé un rendez-vous auprès de la direction du groupe, encore mené par Jean-Charles Naouri, ainsi qu'auprès du consortium repreneur, EP Global Commerce, Fimalac et Attestor. Le préavis de grève a été décidé en raison du « manque de considération » à l'égard des salariés par rapport à la situation de Casino, d'après les syndicats.

Mobilisation inédite

Etranglé par son endettement, le groupe s'est accordé avec ses créanciers fin juillet pour une restructuration très importante de sa dette, accompagnée d'un changement d'actionnariat avec une prise de contrôle par le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky, le Français Marc Ladreit de Lacharrière et le fonds britannique Attestor. Le passage de témoin de Jean-Charles Naouri est prévu au premier trimestre 2024.

Pour l'ensemble de 2023, les anticipations pour l'ensemble du groupe sont passées de juillet à novembre d'un Ebitda positif de 214 millions à une perte de 100 millions et d'un flux de trésorerie négatif de 882 millions à plus de... 2 milliards. Tenir un an de plus nécessiterait pour les supers et hypers Casino une somme équivalente. Un montant qui justifie de trancher dans le vif.

Dans l'immédiat, une grande journée de mobilisation a été décidée mardi 5 décembre, au siège social du groupe à Saint-Etienne (Loire), qui emploie 2.000 salariés, ainsi qu'à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, où se trouve notamment le siège de Monoprix.

La mobilisation est inédite car les syndicats craignent « un dépeçage du groupe », depuis que Casino s'est dit prêt à étudier des « marques d'intérêt » de concurrents pour le rachat d'hypermarchés et de supermarchés pas encore été cédés par le distributeur.

Convoitises

Malgré la situation critique de l'entreprise, ses magasins suscitent des convoitises dans un secteur très concurrentiel où l'acquisition de nouveaux points de vente permet de gonfler les parts de marché, une donnée cruciale dans le rapport de force avec les fournisseurs de l'agro-industrie.

Serge Papin, administrateur depuis janvier 2023 d'Auchan International, a officiellement confirmé une candidature commune avec Intermarché pour la reprise des magasins Casino. « Les emplois sont gardés dans le projet » d'Auchan et d'Intermarché, a-t-il affirmé. Intermarché s'est déjà accordé avec Casino il y a quelques mois pour le rachat de 119 magasins, plus une soixantaine en option.

Auprès de l'AFP, un porte-parole du groupe EP de Daniel Kretinsky avait assuré mardi être « attaché au maintien d'un siège à Saint-Etienne », assurant que les cessions de magasins « n'affecteraient en rien notre volonté de devenir l'actionnaire de contrôle de Casino et d'investir dans le développement du reste du périmètre », notamment Monoprix et Franprix.

Les magasins Casino deviennent un sujet social et politique

La cession en cours de négociations de plus de 300 supers et hypermarchés inquiète les salariés du distributeur qui se mobilisent. Le sort du siège de Saint-Etienne est en suspens. Les élus locaux et le gouvernement veillent.



Les supermarchés et hypermarchés Casino sont en passe d'être vendus. La cession pose la question de l'avenir des employés. (JEFF PACHOUD/AFP)

Par Philippe Bertrand, Stéphane Frachet

Publié le 5 déc. 2023 à 6:30 / Mis à jour le 5 déc. 2023 à 9:19

Ce mardi 5 décembre débute le préavis de grève déposé par l'intersyndicale du groupe Casino. Les cinq syndicats du distributeur SNTA FO, CGT, CFDT, Unsa et CGC ont décidé de faire cause commune, comme l'a annoncé le magazine « LSA », et se rassembleront le matin devant le siège de Saint-Etienne. Depuis la révélation par « Les Echos » le 26 novembre de la mise en vente des derniers supermarchés et hypermarchés Casino, le dossier prend une tournure sociale et politique.

Les syndicats sont appelés, selon nos informations, à une réunion le 7 décembre avec la direction du groupe et des représentants du consortium mené par le tchèque Daniel Kretinsky qui prendra le contrôle en mars 2024 selon le plan de refinancement et les administrateurs judiciaires chargés de la sauvegarde.

« Enracinement dans le territoire »

La région Auvergne-Rhône-Alpes présidée par Laurent Wauquiez se dit « vigilante », et espère que l'emploi et le siège social à Saint-Etienne seront préservés. « Au même titre que SEB, Michelin ou Mérieux, Casino a la particularité d'avoir fait le choix de conserver son siège social dans la région », appuie le président LR qui espère qu'il en sera de même après la transmission. « Ce qui a fait la force de l'esprit Casino, c'est l'enracinement dans le territoire, l'implication des milliers de salariés », ajoute-t-il.

Plus de 1.700 personnes travaillent au siège social de Saint-Etienne, et 3.000 à l'échelle du département de la Loire. Le PDG Jean-Charles Naouri qui passera la main dans quatre mois s'est battu pour la préservation des bureaux historiques et du plus grand nombre de magasins. En vain. La baisse de 20 % du chiffre d'affaires oblige à une cession.

Deux repreneurs sont en lice : l'allemand Lidl et le duo Intermarché-Auchan. Intermarché possède une option sur 134 points de vente. Les 260 supers qui demeurent intéressent aussi les Mousquetaires. Auchan lorgne vers les 52 hypermarchés, ou une partie. Lidl briguerait surtout les supermarchés. Certains supermarchés Casino d'une surface de 5.000 à 7.000 mètres carrés s'apparentent à des hypers...

Deux sources affirment que Leclerc aurait déposé une offre sur les hypermarchés dont Lidl ne voudrait pas. Les Bretons ne formeraient pas pour autant un consortium avec les Allemands.

Moins d'employés par magasin chez Lidl

Le sort de 12 entrepôts est relié à celui des magasins. Selon « La Lettre », Intermarché et Auchan proposeraient la reprise de 8 d'entre eux et, sur le front de vente, n'incluraient pas dans leur offre une soixantaine de points de vente. Les enseignes Casino emploient environ 20.000 personnes dont plus de 2.000 chez Easydis, la branche de logistique.

C'est donc plusieurs milliers d'emplois qui sont en jeu. Une proche de l'offre Intermarché rappelle qu'un magasin de discount Lidl emploie 40 % de salariés en moins qu'un supermarché classique et pas d'artisans de bouche comme les bouchers et les poissonniers.

Le siège de Saint-Etienne n'est pas à vendre. Selon plusieurs sources, Daniel Kretinsky propose le remplacement des emplois perdus par la cession de magasins Casino par une partie des personnels des sièges de Monoprix et de Franprix qui sont à Clichy et Ivry-sur-Seine près de Paris devant lesquels ce mardi 5 décembre les syndicats manifesteront aussi. Saint-Etienne continuera la gestion des 7.000 supérettes de proximité Petit Casino, Vival, Spar ou Sherpa.

Le 20 décembre

« La proximité cela représente tout juste 400 personnes », tempère Ali Eloued, représentant de la CGT pour la région qui s'inquiète plus pour les employés de 55 ans peu diplômés des magasins que pour les cadres du siège.

Guillaume Touminet, délégué CFDT, constate, lui, que dans les 4 magasins repris par Lidl il y a quatre ans au gré de la cession de Leader Price, « les ex-employés du groupe Casino sont toujours là ». « Lidl est une entreprise intégrée avec des accords d'entreprise alors qu'Intermarché ce sont des indépendants avec règles sociales magasin par magasin », juge-t-il. Ali Eloued préférerait pour sa part Auchan, autre groupe intégré. A l'évidence, le groupement d'indépendants des Mousquetaires fait peur.

Bercy, où le Comité interministériel de restructuration industriel (Ciri) suit l'affaire Casino de près, rappelle que l'Etat aura deux points d'attention : « la solidité industrielle du projet et l'emploi, dont l'avenir des 1.500 salariés du siège de Saint-Etienne ». « Il n'est pas question que le siège historique soit menacé par la reprise, quel que soit le repreneur », a répété le ministre de l'Economie Bruno Le Maire.

Selon nos informations, le choix des repreneurs des supers et hypers Casino sera annoncé le 20 décembre.

Philippe Bertrand avec Stéphane Frachet à Lyon

Casino : Auchan et Intermarché renforcent leur duo en s'alliant dans les achats

Les deux distributeurs veulent constituer « la première centrale d'achat française ». Le groupe Casino, qui achète déjà en commun avec les Mousquetaires, pourrait avoir intérêt à ne pas affaiblir ce projet en cédant ses derniers supers et hypers à Lidl et Leclerc.



Déjà associé aux achats avec Casino, Intermarché prépare un partenariat avec Auchan. (Nicolas Messyasz/SIPA)

Par Philippe Bertrand

Publié le 5 déc. 2023 à 17:11 / Mis à jour le 5 déc. 2023 à 18:04

Intermarché et Auchan ont annoncé ce mardi des discussions en vue d'une alliance aux achats. L'accord se prépare depuis longtemps. Sa révélation par « La Lettre » a poussé les parties à sa confirmation. Alors que les deux distributeurs négocient le rachat des supermarchés et hypermarchés à l'enseigne Casino, cette annonce forcée pourrait cependant présenter un intérêt tactique.

La création d'une centrale d'achat commune souligne d'abord la solidité de l'entente entre les Mousquetaires et le groupe de la famille Mulliez, un gage de confiance vis-à-vis des parties prenantes à la cession des points de vente Casino, Jean-Charles Naouri, le PDG du distributeur stéphanois, le consortium qui réunit le tchèque Daniel Kretinsky, Fimalac et le fonds Attestor et qui prendra le contrôle de Casino en mars, ainsi que les banquiers.

Devant Leclerc

« Ces discussions s'inscrivent en complément de l'alliance actuelle Auxo, alliance entre Intermarché et Casino », indique le communiqué publié. Intermarché et Casino achètent déjà en commun.

La préservation de la centrale Auxo a pesé dans la volonté de Casino de céder à Intermarché plusieurs lots de magasins Casino avant la mise en vente de l'ensemble du parc. Casino vend, mais conserve de bonnes conditions d'achat en vendant à son partenaire.

En ajoutant les 8 % de parts de marché d'Auchan à un duo qui pèse 22,4 %, selon les chiffres de Kantar et des Editions Dauvers à la mi-novembre, Intermarché constitue avec Casino et Auchan un pôle qui pèsera 30 % du marché, devant Leclerc (23,7 %) et l'ensemble Carrefour-Cora-Match (21,5 %). Une puissance d'achat qui abaissera les tarifs des fournisseurs. Une perspective qui peut pousser Casino à vendre ses derniers supers et hypers à Intermarché et Auchan.

Si les derniers supers à l'enseigne Casino passaient à l'inverse dans le giron de Lidl et les hypers chez Leclerc, autres candidats, le volume d'achat, dont bénéficient Monoprix et Franprix, retomberait à 20 %, quand Lidl grimperait à 9,2 % et Leclerc à près de 25 %.

Un plus dans le dossier Casino

Daniel Kretinsky acceptera-t-il de déshabiller les deux marques qui lui resteront quand il aura repris le groupe Casino ? Cela peut peser dans la balance, même si, sur le papier, l'alliance Intermarché - Auchan à l'achat pour les produits de grande consommation et les produits non alimentaires de marques se fera, selon nos informations, dans le cadre d'une coentreprise distincte d'Auxo.

« Quoi qu'il advienne des supermarchés et hypermarchés Casino, l'alliance à l'achat entre Intermarché et Auchan se fera », assure-t-on du côté d'Auchan. Il n'en reste pas moins que l'initiative apporte un plus à la négociation en cours.

Philippe Bertrand

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Qui va reprendre les hypers Casino ?

Toujours en difficulté, le groupe Casino veut céder de nouveaux hypers. Auchan et Intermarché sont preneurs.

Publié le 4 décembre 2023 - Par [Virginie Pinson](#)



Casino, en grande difficulté financière

© Casino.

Avec Agra.

Serge Papin, administrateur d'Auchan Retail International, et doit devenir «courant 2024» président non exécutif de l'enseigne de distribution nordiste Auchan France, a confirmé, le 30 novembre, l'existence d'une offre conjointe avec Les Mousquetaires/Intermarché pour racheter l'intégralité des hypermarchés et des supermarchés pas encore cédés par le distributeur en grande difficulté financière Casino, lors d'une interview sur le plateau de BFM Business.

Il n'a pas donné d'information sur le prix de l'offre, ni le nombre total de magasins, ni la répartition entre les deux repreneurs. Casino a confirmé, le même jour, avoir «reçu à date des offres préliminaires indicatives de la part de plusieurs acquéreurs» pour le rachat de «périmètres différents» d'hypermarchés et de supermarchés. «Je crois que tout le monde a fait des propositions, Carrefour a dû en faire, Leclerc a dû en faire aussi», estime Serge Papin (également ex-président-directeur général de Système U). L'offre conjointe de son groupe Auchan et du groupement Les Mousquetaires/Intermarché qui concerne «l'ensemble [des magasins]», un critère «rassurant» d'un point de vue social, selon lui. «Les emplois sont gardés dans le projet» d'Auchan et d'Intermarché, affirme-t-il. Intermarché s'est déjà accordé avec Casino il y a quelques mois pour le rachat de 119 magasins, plus une soixantaine en option. Une soixantaine a changé d'enseigne début octobre.

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Brexit : 3 ans après, parcours d'obstacle pour les produits frais Français

Certains exportateurs français de produits alimentaires frais vers le Royaume-Uni restent encore dans l'incertitude depuis le Brexit. D'autres sont confrontés à un changement de demande et une descente en gamme. Zoom sur les volailles, les produits laitiers et le porc notamment.

Publié le 6 décembre 2023 - Par Sheila Kolani



© Rocco Dipoppa.

Près de trois ans après le Brexit (1er janvier 2021), les échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE) ont évolué. « Le volume de produit frais diminue au profit du congelé lorsque c'est possible. Cela traduit la méfiance des opérateurs vis-à-vis de la durée des procédés aux frontières », nous apprend l'étude du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Ces derniers observent « la perte de vitesse de produits qualitatifs aux dépens de commodités dans un contexte économique difficile. La progression de la Chine en est très probablement un corollaire ». La Chine n'est que le troisième partenaire du Royaume-Uni, loin derrière les deux premiers mais connaît la croissance la plus importante sur les exportations de poissons congelés, plats cuisinés et légumes surgelés pour la période allant de 2016 à 2021. De quoi inquiéter les entreprises françaises qui exportent des produits frais vers le Royaume-Uni.

Baisse des exportations

En fromage par exemple, le Royaume-Uni est le troisième marché à l'export pour le fromage français avec deux produits phares que sont le brie et le camembert. Déjà les exportations ont diminué avant la signature du Brexit. Les volumes ont plongé de plus de 17 % entre 2019 et 2020. Pour l'ensemble des autres produits laitiers, les exportations françaises vers nos voisins britanniques se sont tassées de 32 % en volume et de 8 % en valeur entre 2019 et 2022. Et la sortie du Royaume-Uni de l'UE n'a rien arrangé.

« Le Royaume-Uni est un partenaire commercial important, par sa proximité et ses caractéristiques industrielles très dépendantes des matières premières alimentaires importées. Mais après une période de forte mobilisation pour s'adapter aux nouvelles règles qui ne venaient pas, marquée par une perte de temps significative et des investissements dans des entrepôts qui ne servent pas, les services export des entreprises se sont démobolisés, pris par d'autres marchés ».

En volaille aussi, l'étude pointe la hausse des flux congelés au dépend du frais. Ce qui n'est pas sans conséquence pour les volailles premium, notamment les produits festifs. La tendance est la même en porc « depuis le Brexit, les gros faiseurs français ont diminué l'export de viande porcine fraîche au profit du congelé ».

Des produits au lait cru fixé, ceux au lait cru sensible dans l'attente

Les yaourts, desserts lactés, lait, crème, fromages hors ceux lait cru par exemple sont classés dans la catégorie "risque faible". A l'horizon du 31 octobre 2023, ils ne nécessitent pas de certificats sanitaires. En revanche, le sort des fromages au lait cru sensible en partie du fait de leur pH et de certaines AOC comme le Comté et le Roquefort reste préoccupant. Incertitude aussi en volailles fraîches, avec un chiffre d'affaires annuel entre 50 et 60 millions d'euros pour le marché britannique, dont 90 % en ultra frais. Les volailles sont exportées tout au long de l'année avec un pic lors des fêtes de fin d'année. Difficile de substituer ces produits haut de gamme par des volailles congelées. Pour les opérateurs, ce n'est ni possible ni souhaitable.

Des formalités exigeantes

Des besoins sont identifiés dans un Royaume-Uni enclin à une forte inflation alimentaire (18,1 % au premier trimestre 2023 contre 15,6 % en France), à une balance commerciale agricole « très fortement déficitaire », un manque de main d'œuvre et à une production agricole en baisse. Et la France est un important fournisseur dans la région, le second après l'Irlande. L'une des inquiétudes est le délai de délivrance des certificats sanitaires. Les opérateurs seraient contraints de modifier leur planning de production « tout en les optimisant pour ne pas perdre trop de jours de DLC et conserver leur avantage [géographique] compétitif vis-à-vis des fournisseurs plus lointains ». D'autres recours devraient être privilégiés comme le TRACES NT (certificats phytosanitaires à l'exportation délivrés par la France édités via l'application développée par la Commission européenne).

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Consommation de porc : pourquoi ce retournement de tendance

Après une hausse de consommation au début de l'inflation, la consommation de viande et de charcuterie de porc baisse chez les ménages français en 2023.

Publié le 6 décembre 2023 - Par Sheila Kolani



© Virginie Pinson.

L'ensemble des produits du porc, viande comme charcuterie ont fait office de rempart au début de l'inflation et tout au long de l'année 2022. La consommation totale en volume « avait connu un rythme de croissance non négligeable, de l'ordre de 3 % en annuel », observe FranceAgriMer dans sa dernière note de conjoncture. Cette année, la tendance s'est inversée. En septembre 2023, par exemple, sur douze mois glissement, les Français ont consommé moins de porc. Les volumes sont en effet en baisse de 3,5 %. La situation est proche de celle de fin 2019. Les ménages achètent moins pour leur consommation à domicile, toujours en septembre 2023 sur douze mois glissants. Les volumes se sont tassés de 1,2 % en viande de porc hors élaborés, de - 2,1 % en saucisses fraîches et en jambon. Pour les autres charcuteries (hors saucisses à gros hachage), la consommation des ménages est proche de la stabilité.

Des prix en baisse mais très élevés

Les prix au détail constatés par l'Insee jusqu'en octobre 2023 ont cessé de galoper et « connaissent même un très faible reflux », précise FranceAgriMer. Toutefois, ils restent élevés, + 10,6 % en septembre 2023 douze mois glissants. Notons tout de même que cette hausse est plus minime que pour l'ensemble des viandes, +12,3 %, des viandes séchées, salées ou fumées (+14,1 %) et des autres charcuteries (+14,6 %).

TROISIEME PARTIE :

L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE



CIRCULATION PARIS 2024

PL autorisés sous conditions

En dévoilant, très en avance par rapport à l'événement, les périmètres de sécurité qui entoureront les épreuves ou cérémonies de Paris 2024, la préfecture de police veut rassurer les riverains et les acteurs économiques. Bénéficiant de dérogations, les déménageurs et les transporteurs - à l'exception des autocaristes et des « dangereux » - devraient avoir accès à l'ensemble des sites, hormis les lieux mêmes des compétitions. Une plate-forme d'enregistrement dédiée sera ouverte au printemps 2024. Les autocaristes, eux, n'auront qu'un accès restreint à la capitale.

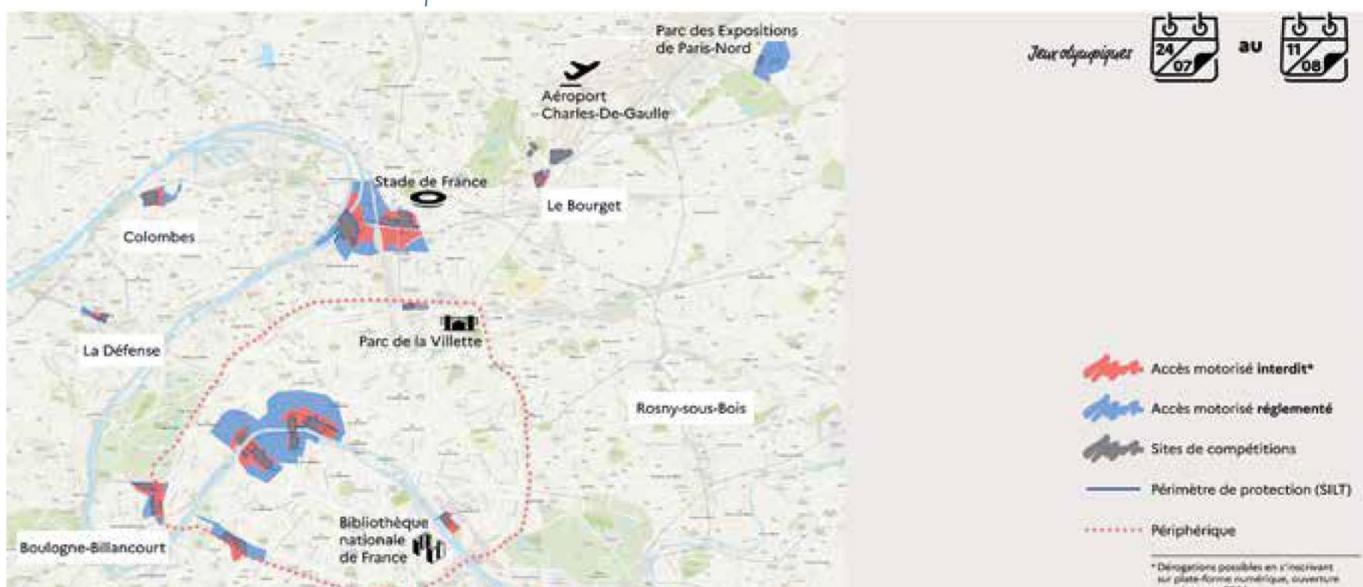
Ambiance pour le moins originale, mercredi 29 novembre, lors de la conférence de presse organisée à la préfecture de police de Paris pour présenter les périmètres de sécurité organisés pendant les prochains Jeux olympiques : aux côtés du préfet de police Laurent Nuñez, calme et maîtrisant son dossier, la maire de la capitale ne cachait pas son agacement face aux questions des journalistes jugées trop critiques, et donc négatives.

Pourtant, comment reprocher à ce correspondant d'une agence de presse américaine de relayer les rumeurs de désertion de Parisiens stressés par la difficulté, voire l'impossibilité de se déplacer pendant les JO ? Laurent Nuñez, lui, se veut rassurant : les piétons et les cyclistes auront une liberté de circulation totale, hormis sur les sites eux-mêmes. Seuls les véhicules motorisés seront interdits à la circulation dans les zones classées en rouge, situées au plus proche des sites olympiques proprement dits, « mais ce n'est pas nouveau », et ils pourront bénéficier de « dérogations nombreuses ». Quant aux périmètres classés en bleu, leur accès sera seulement « réglementé » aux véhicules à moteurs, à condition d'avoir un motif légitime de s'y rendre.

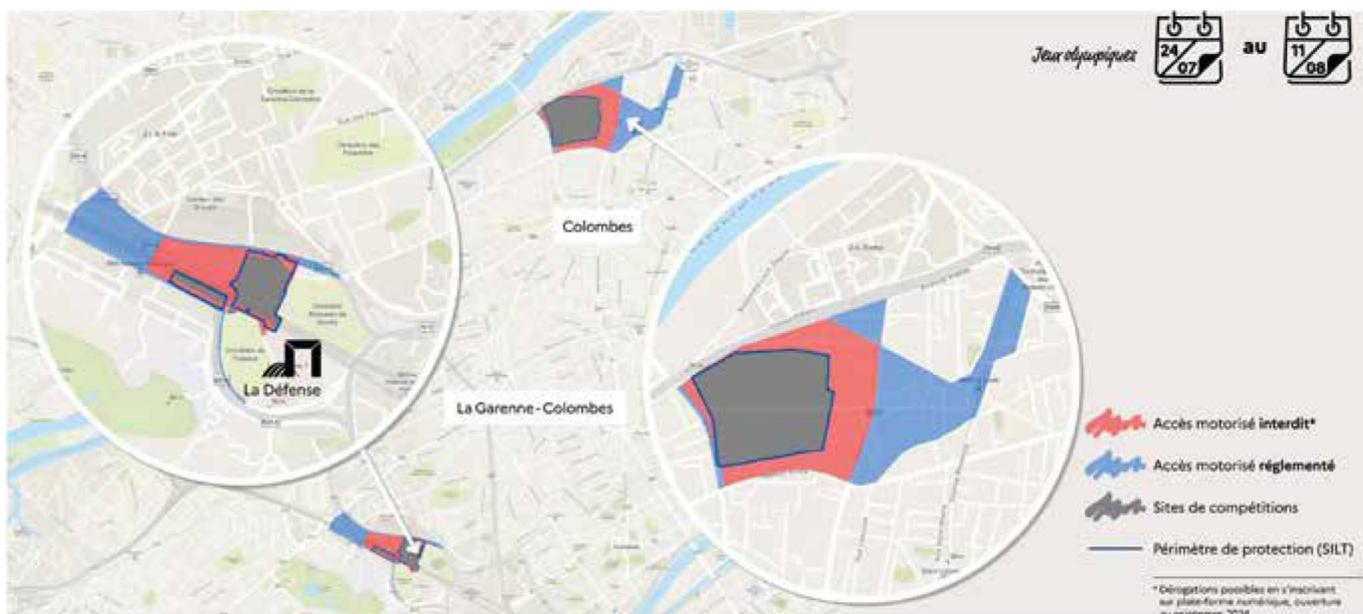
Les JO ne devraient donc pas être associés au blocage de Paris et des sites franciliens mobilisés pour la fête ; tout au plus plusieurs semaines risquent d'être « un peu compliquées », si l'on en croit Tony Estanguet, président du Comité d'organisation (Cojo) : dès le 7 septembre, la place de la Concorde devrait être rouverte à la circulation, le secteur de la tour Eiffel redevenant accessible quant à lui « fin octobre ». Pour un peu, on penserait que ceux qui prédisaient une apocalypse de la circulation se sont trompés sur toute la ligne. Vraiment ? Pas si sûr. Pour des questions de sécurité, les zones d'ombre restent encore nombreuses sur le sujet délicat de la circulation pendant les JO :

PARIS 2024 : quels véhicules pour quel périmètres ?

Classification des périmètres	Périmètre de circulation motorisée réglementée (bleu)	Périmètre d'interdiction de la circulation motorisée (rouge)	Périmètre de protection (SILT)
Véhicules de transport de personnes			
VTC	Oui	Non	Non
Cars routiers / Autocars de tourisme	Oui	Non	Non
Ambulances privées	Oui	Oui	Non
Véhicules utilisés pour l'accès aux centres de soins (Hôpitaux, cliniques, médecine de ville)	Oui	Oui	Non
Transport de personnes en situation de handicap	Oui	Oui	Non
Véhicules des acteurs de la logistique			
Livraisons sur justificatif (véhicules motorisés et vélos cargos)	Oui	Oui	Non
Transport de fonds	Oui	Oui	Non
Transport de matières dangereuses	Non	Non	Non
Déménagement	Oui	Oui	Non
Transport d'œuvres d'art pour musées	Oui	En cours d'instruction par la Préfecture de Police	Non
Véhicules liés aux travaux			
Livraisons chantier entités publiques	Oui	En cours d'instruction par la Préfecture de Police	Non
Livraisons chantier particuliers	Oui	Non	Non
Source : préfecture de police de Paris			



Périmètre de circulation - Paris, petite couronne



Périmètre de circulation - Hauts-de-Seine (92)



Périmètre de circulation - Seine-Saint-Denis (93)

Source : préfecture de police de Paris

* Dérogations possibles en s'inscrivant sur plateforme numérique, ouverture au printemps 2024

- La concertation des professionnels concernés, via les fédérations de transporteurs, commence pour s'achever « début janvier ». Le dispositif devrait être fixé « mi-janvier ».
- Le périmètre de restriction (zones rouges, voir encadré) qui entourera la cérémonie d'ouverture, le 26 juillet 2023, ne sera mis en place « que quelques jours avant » l'événement.
- La liste des axes de circulation qui permettront de traverser la capitale en PL ne sera connue que « plus tard ». Elle sera communiquée au cours du premier semestre 2024 ; comme il s'agit de mesures de police, elle fera l'objet d'arrêtés publiés après concertation.
- Les dérogations mises en place via une plateforme dédiée (voir encadré) pour permettre aux professionnels de livrer ou de déménager pendant les événements seront accordées « au cas par cas ». Elles concerneront des véhicules identifiés (peut-être le conducteur ?) par les entreprises. Ce dispositif ne laisse aucune place à l'urgence.
- Surtout, l'État ne prendra en charge que la sécurité des alentours des lieux olympiques ; pour ceux qui seront affectés au logement d'officiels, c'est une autre histoire qui s'annonce nettement plus problématique. Faisant l'objet d'une sécurisation confiée à des entreprises privées, ils réserveront leur lot de surprises, pour le moment imprévisibles.

Ce qu'il faut déjà retenir ▶ Dates : les Jeux olympiques se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024. Les Jeux paralympiques se tiendront du 28 août au 8 septembre 2024.

- ▶ Deux types de périmètres : un périmètre « Organisateur », pour les personnes allant assister aux épreuves, un périmètre « État », pour les spectateurs mais aussi pour les utilisateurs de la ville dans leur ensemble. S'ajoutent les zones entourant les bâtiments parisiens qui accueilleront les délégations, qui seront de la responsabilité d'organismes de sécurité privés (ex : le quartier de la Bourse, par les USA).
- ▶ Périmètres « État » : en noir, les périmètres dits « de protection » (SILT), dans lesquels aucune circulation de véhicules à moteur ne s'opère. En rouge, les périmètres de restriction : là encore, les véhicules à moteur sont interdits mais des dérogations existent pour des véhicules qui devront être accrédités. Ces zones rouges seront accessibles via des postes de contrôle organisés à des points d'entrée spécifiques. Elles seront interdites aux livraisons « durant les horaires d'activation du périmètre ». En bleu, les périmètres de circulation motorisée réglementée, qui seront surtout des zones de déviation.
- ▶ Mise en place des dérogations : une plateforme dédiée sera mise en ligne « au printemps 2024 » pour enregistrer les véhicules concernés.
- ▶ Transport de matières dangereuses : tout chargement de cet ordre sera interdit dans les zones rouges pendant tous les JO et les JOP.
- ▶ Vélos cargos : ils seront autorisés, à condition qu'ils passent un contrôle de sûreté depuis les points d'entrée spécifiquement prévus dans le périmètre.

Petit Forestier facilite l'accès à l'électrique dans le transport frigorifique



Sylvain Dupont, directeur général France (à droite), et Jérôme Payonne, directeur Marketing et Innovation (à gauche), du groupe Petit Forestier : « La transition énergétique est compatible avec la performance opérationnelle »
Crédit photo Erick Demangeon

Passer 40 % de la flotte à l'électrique est l'objectif du groupe Petit Forestier, d'ici à 2030. Pour l'atteindre, son activité de location de véhicules frigorifiques sans conducteur lance de nouvelles offres autour de l'électromobilité. Jusqu'en juin 2024, un « Electric Roadshow » les présentera dans 11 pays.

De l'artisan aux grands groupes, les 15 000 clients déclarés par Petit Forestier interviennent dans des filières où la température, positive ou négative, est dirigée. Agroalimentaire, restauration hors domicile comprise, santé, végétaux, transport routier pour compte d'autrui sont quelques secteurs phares de son métier historique, la location full-service de véhicules frigorifiques sans conducteur. Un point commun rassemble la majorité d'entre eux, confie le directeur général France du groupe Petit Forestier, Sylvain Dupont : « Ils opèrent dans la distribution urbaine et régionale sur des distances inférieures à 300 voire 400 km. Après une utilisation de jour, les véhicules sont généralement à l'arrêt la nuit ».

Priorité donnée à l'électrique

Ces données d'exploitation sont essentielles à l'heure des choix technologiques et d'investissement « pour accompagner nos clients dans la transition énergétique de leurs transports », affirme-t-il. Sans remettre en cause le mix énergétique, adapté aux usages de ses clients, ni son ADN « multi-constructeurs de véhicules », Petit Forestier souhaite accélérer la transition énergétique de ses activités de loueur, avec la mobilité électrique à batteries pour fer de lance. « L'électricité répond à la majorité des usages de nos clients, ainsi qu'à leurs enjeux de réduction des gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques », souligne Jérôme Payonne. « L'autonomie des véhicules électriques est suffisante au regard de leurs trajets quotidiens et augmente de façon régulière. Les arrêts de nuit permettent, en outre, leur rechargement en mode rapide ou non », précise le directeur Marketing et Innovation du groupe Petit Forestier.

Fortes ambitions...

Présentée le 29 novembre sur le MIN de Rungis, la transition énergétique du loueur se décline sous la forme d'objectifs et de nouvelles offres pour les atteindre. D'ici à 2030, Petit Forestier prévoit de « faire passer 40 % de sa flotte (d'environ 80 000 véhicules, ndlr) à l'électrique, et 70 % de ses nouveaux véhicules ». Ce développement devrait lui permettre de réduire son empreinte carbone de 25 % par véhicule, à l'horizon 2030 par rapport à 2021. En France, son premier marché par la flotte déployée (35 000 véhicules) et en chiffres d'affaires (50 % sur un milliard d'euros prévus en 2023), « la barre des 10 000 véhicules électriques sera franchie d'ici à 2030 », selon Jérôme Payonne.



Neuf familles de véhicules frigorifiques composent la gamme électrique de Petit Forestier

Crédit photo : Petit Forestier

...Portées par de nouvelles offres

Pour atteindre ces objectifs, la nouvelle offre full-service consacrée à l'électromobilité « vise à démontrer à nos clients que la transition énergétique est compatible avec la performance opérationnelle. Notre stratégie combine une approche globale autour de produits, services et de formations », explique Sylvain Dupont.

Côté produits, la gamme électrique du loueur comprend neuf familles de véhicules frigorifiques carrossables. Elle va du vélo-cargo K-Ryole aux poids lourds, comme le Renault Trucks D16 E-Tech de 16 t. Entre, elle couvre tous les tonnages et cubages portés, par exemple, par le eDaily d'Iveco, le Master E-Tech de Renault Trucks, ou le Ligier Pulse 4 et la Kangoo E-Tech de Renault. En termes de services, cette gamme bénéficie des mêmes prestations proposées par le loueur pour son parc multi-énergies (assistance, entretien, maintenance, véhicule relais...). Ils sont complétés par la solution télématique Smart Connect, pour optimiser la gestion de ces véhicules. Plus innovant est le service Smart Elec. Il inclut la fourniture d'un câble, pour se brancher sur n'importe quelle prise jusqu'à 22

kW, pour recharger le véhicule. En option, une carte RFID (Smart Card) et une application de recherche des bornes permettent d'accéder à 500 000 points de rechargement en Europe. Toujours en option, une borne mobile, baptisée Smart Trolleys, est proposée. Elle a une puissance jusqu'à 80 kW et est équipée de deux points de charge.



Master E-Tech frigorifique proposé en location sans conducteur par Petit Forestier
Crédit photo : Petit Forestier

Electric Roadshow

Le volet « services » s'étend au conseil et à l'accompagnement des clients dans la transition énergétique et la décarbonation de leurs transports. La formation de leurs conducteurs est possible pour optimiser l'utilisation des véhicules électriques. Elle est menée de front avec un plan de formation sur l'électromobilité et l'investissement dans des bornes électriques au sein des 350 agences dans les pays où le groupe Petit Forestier est implanté. Le 29 novembre a d'ailleurs donné le coup d'envoi d'un Electric Roadshow qui présentera ses nouvelles offres électriques dans 11 pays.